AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-4-74 742407

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

Régisseur de recettes D.D.A.

2, Rue des Mineurs

67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 13 25 Avril 1974

/ ARBRES FRUITIERS /

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Jusqu'à présent les contaminations primaires ont été pratiquement nulles par suite de la sécheresse et la protection des arbres est bien assurée.

Le contrôle des périthèces nous permet de préciser qu'un nombre très important d'ascospores se libèreront au cours des prochaines pluies et seront à l'origine de contaminations primaires graves.

Des pluies étant probables par suite du temps perturbé qui intéresse nos régions depuis le 23 Avril, le traitement conseillé dans notre Bulletin n° 12 doit être réalisé de toute urgence dans les vergers où il n'a pas encore été appliqué.

OIDIUM DU POMMIER

Avoir soin d'ajouter un anti-Oïdium à la bouillie destinée à lutter contre la Tavelure. Eliminer avec soin les nouvelles pousses oïdiées.

ARAIGNEES ROUGES

De fortes pullulations d'Araignées rouges sont observées dans les vergers n'ayant pas fait l'objet de traitement spécifique l'an dernier en fin de saison, ou de traitement de pré-débourrement.

Ces pullulations sont variables selon les diverses situations de la Circonscription. C'est pourquoi nous invitons vivement les arboriculteurs à procéder à des sondages dans leurs vergers de façon à intervenir s'ils notent la présence de plus de 25 formes mobiles en moyenne par feuille (ce contrôle doit porter sur un minimum de 50 feuilles). Bien observer les feuilles de la base des rameaux.

Nous précisons que ce traitement s'avère nécessaire dans bien des vergers. Utiliser de préférence le tétrasul (Animert) efficace à la fois sur les oeufs d'hiver encore non éclos et sur les larves.

L'emploi d'acaricides dangereux pour les abeilles ne devra se faire qu'après la chute des pétales.

.../...

320

PUCERONS VERTS DU MIRABELLIER

Les colonies de Pucerons verts installées depuis plusieurs jours se développent assez rapidement, principalement dans le HAUT-RHIN. Après reconnaissance des populations, appliquer si nécessaire, un traitement avec l'un des produits aphicides figurant sur la liste en votre possession.

Dans le cas de présence d'Araignées rouges, plus couramment observées sur les arbres hautes tiges, choisir un produit efficace à la fois sur Pucerons et Acariens. Bien mouiller la végétation.

MONILIOSE DU GRIOTTIER

En cette période de fin de floraison des griottiers, il est recommandé de renouveler le traitement contre le Monilia. Pour le choix du produit, se reporter à notre Bulletin n° 7.

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES

Nous attirons l'attention de nos abonnés viticulteurs sur la présence fréquente d'Araignées rouges dans de nombreux vignobles, et surtout dans la sous-région de MOLSHEIM. Nous leur recommandons de visiter leurs parcelles très attentivement car nombreuses sont celles où un traitement devrait être effectué. Il est nécessaire de bien mouiller la jeune végétation pour que le produit trouve toute son efficacité.

PYRALE DE LA VIGNE

Les premières chenilles de Pyrale sont actuellement visibles sur les jeunes feuilles de vigne dans les vignobles de BENNWIHR - SIGOLSHEIM - HUSSEREN-LES-CHATEAUX.

Nous rappelons que la Pyrale se rencontre dans d'autres vignobles ; la région de DAMBACH-LA-VILLE - EPFIG a été assez sérieusement touchée l'an dernier. C'est pourquoi, là aussi, les viticulteurs auront tout intérêt à dépister la présence des chenilles de ce ravageur. Les insecticides trouvant leur maximum d'efficacité sur des larves très jeunes, il est conseillé de prévoir un traitement, surtout en cette période où la végétation de la vigne reste languissante.

Ces jeunes chenilles sont difficiles à déceler. Elles ont environ 0,5 cm de longueur, sont jaune-verdâtre à tête franchement noire. On les trouvera, en écartant les jeunes feuilles, le plus souvent au niveau de la nervure centrale, recouvertes par quelques fils soyeux blancs.

On utilisera l'un des produits suivants : acéphate à 100 g de M.A./hl - méthomyl à 62,5 g de M.A./hl - mévinphos à 50 g de M.A./hl.

ERINOSE

Cette année, l'Erinose se manifeste très tôt dans le vignoble. Certaines parcelles sont déjà assez fortement atteintes. Veiller à l'extension de cette maladie (consulter notre Bulletin n° 12).

NOTE

Emploi de la phosalone en viticulture. En raison des risques possibles de phytotoxicité causés par la phosalone sur jeune végétation, l'emploi de la phosalone (Zolone) ne devrait être envisagé qu'après le stade H (boutons floraux séparés).

.../...

3 Mai 1974

V I G N E

CONCOURS POUR LA DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU

Le dépistage des premières taches de Mildiou de la vigne présente un intérêt certain. C'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles organise cette année encore, un concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou.

Il sera procédé à la répartition des prix suivants :

- Pour chacun des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :

. 1 prix d'une valeur de 50.- F.
. 2 prix d'une valeur de 30.- F.

- Pour chacun des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle :

. 1 prix d'une valeur de 50.- F.
. 1 prix d'une valeur de 30.- F.

L'envoi aura le maximum de chances d'arriver en parfait état si les feuilles sont enveloppées dans de la mousse ou du coton hydrophile légèrement humide et emballées dans un sachet en matière plastique.

Afin d'obtenir le maximum de précisions sur l'implantation de ces premiers foyers, nous vous proposons d'utiliser la fiche de renseignements ci-dessous.

(à détacher)

Nom et Prénoms :

Adresse :

Commune :

Lieu-dit :

Cépage :

Situation de la feuille malade sur la souche :
(1ère - 2ème - 3ème - 4ème feuille, etc...)

Nombre de taches observées dans la parcelle :

Situation de la parcelle : coteau - plaine :

Date de la découverte :

Signature :

PUCERONS

Les toutes premières colonies sont en voie d'installation. Toutes les conditions sont requises pour que de nouvelles colonies, nombreuses, s'installent rapidement. La décision du traitement incombant à chaque betteravier, nous insistons sur la nécessité de procéder à des observations régulières. Ces observations seront combinées avec celles faites sur l'activité de la Pégomyie.

Si la décision du traitement est prise, choisir une matière active efficace à la fois sur Pégomyies et Pucerons.

Dans l'immédiat, ce traitement ne s'impose pas dans les parcelles où un traitement insecticide du sol a été réalisé avec l'un des produits suivants : aldicarbe (Témik), carbofuran (Curater), phorate (Thimet). Ces produits sont également efficaces sur Pégomyies et Pucerons.

/ VIGNE /

PYRALE DE LA VIGNE

La végétation de la vigne étant pratiquement stoppée depuis ces derniers jours, les chenilles de Pyrale déjà installées peuvent commettre des dégâts irréparables (souvent la jeune grappe est encore protégée par les deux feuilles de l'extrémité du rameau qui donne asile aux chenilles).

Des morsures graves ont été observées sur jeunes grappes dans certaines parcelles des vignobles généralement contaminés, notamment à BENNWIHR.

Nous conseillons vivement aux viticulteurs d'être très attentifs à ce problème.

LA DESTRUCTION DES ESPECES VIVACES DANS LE VIGNOBLE, EN COURS DE VEGETATION

Les nouvelles techniques culturales (enherbement temporaire, non-culture...) liées à l'emploi de certains herbicides de pré-levée des adventices (herbicides du type triazines, plus particulièrement efficaces sur la plupart des dicotylédones et des graminées annuelles), ont malheureusement favorisé du même coup le développement de quelques plantes vivaces dans les vignobles (phénomène d'inversion de flore), tels les chiendents, les liserons, les rumex, les ronces...

Il est possible de détruire ces plantes vivaces en utilisant un des herbicides suivants homologués ou en autorisation provisoire de vente :

AMINOTRIAZOLE :

Homologuée à raison de 5 kg de M.A./ha, cette matière active est utilisable depuis la fin des vendanges jusqu'à la nouaison ;

Efficace sur chardons, chiendents rampants, l'aminotriazole freine aussi le développement des liserons, des potentilles et des ronces.

.../...

322

DALAPON :

Homologuée à raison de 8 kg de M.A./ha, on l'utilise sur vignes âgées de plus de 4 ans ; cette matière active présente une bonne activité vis-à-vis des chiendents bien développés et "poussants". Elle est également efficace contre la plupart des autres graminées.

DALAPON + AMINOTRIAZOLE :

Active à la fois sur graminées annuelles et sur plantes vivaces, cette association s'utilise à raison de 7,2 kg de M.A./ha (3,6 kg + 3,6 kg) sur vignes de plus de 4 ans, au printemps, avant la nouaison de la vigne et en post-levée des adventices en croissance.

DIQUAT et PARAQUAT :

Pour mémoire, le diquat et le paraquat s'emploient à raison de 0,8 kg de M.A./ha; ce sont des herbicides de contact qui agissent sur la plupart des dicotylédones et graminées ; (les plantes vivaces repoussent après un certain temps cependant).

Préférer le paraquat au diquat en cas de fortes infestations de graminées. Traiter par temps couvert.

OXADIAZON :

Ce produit, en autorisation provisoire de vente, est actif sur de nombreuses dicotylédones et graminées annuelles ; il est efficace pour lutter contre les liserons en traitement de post-levée, dès le stade 10 - 12 feuilles de la vigne ; il détruit progressivement tous les liserons après 3 années d'application sur une même parcelle.

SIMAZINE + AMINOTRIAZOLE :

Utilisée à raison de 7 kg de M.A./ha (3 kg + 4 kg), avant la nouaison de la vigne, cette association s'emploie en post-levée des adventices et est intéressante pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles et contre les adventices vivaces des vignobles.

TERBUTHYLAZINE + TERBUMETON :

Cette association, en autorisation provisoire de vente, utilisable à raison de 10 kg de M.A./ha (6,6 kg + 3,4 kg) s'emploie sur vignes âgées de plus de 4 ans ; l'association est efficace sur liserons au stade 10 - 15 cm, sur chardons et sur la plupart des dicotylédones et graminées annuelles.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.
J. GENNATAS.
C. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

.../...